
**COMMUNE DE
VOLLORE-VILLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2024
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU
GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de la Commune de VOLLORE-VILLE (Puy-de-Dôme)
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu la délibération du 19 mars 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°2022-035 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/08/2022 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

| Agent | Grade actuel | Grade proposé | Ordre de priorité | Examen professionnel ou ancienneté |
|-------------------------|--|--|-------------------|------------------------------------|
| <i>M. BUCHOT Marc</i> | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 1 | ancienneté |
| <i>M. MAYET Rolland</i> | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | adjoint technique territorial principal de 1ère classe | 2 | ancienneté |

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à Vollore-Ville, le 18 juin 2024
Le Maire, Pierre ROZE

